

Le Projet d'Agglomération Lausanne - Morges (PALM)

Plus que jamais, les villes sont les éléments moteurs du développement des territoires. Source de la croissance des régions, elles sont également révélatrices de nombreuses problématiques environnementales et urbaines. A ce titre, la gestion des villes est devenue un des enjeux principaux du développement territorial.

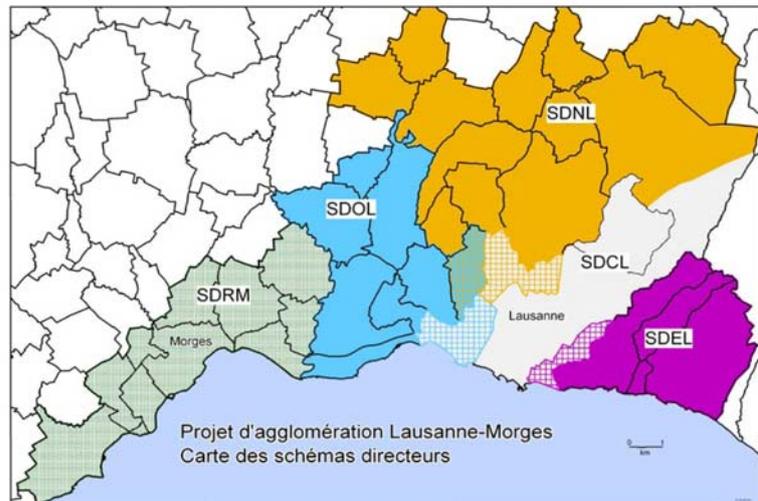
En 2001, suite à l'approbation d'un rapport sur les villes suisses, la Confédération a clairement décidé de soutenir la création de projets d'agglomération. Dès lors, le financement des infrastructures de transports délivré par la Confédération aux cantons et communes passe par la mise sur pied de projets d'agglomération et donc, par la coopération entre les communes qui constituent le périmètre de cette agglomération.

Les projets d'agglomération sont des instruments de planification et de stratégie intercommunaux. Ils doivent permettre d'envisager l'aménagement du territoire de manière coordonnée, en dépassant les frontières communales, souvent inopérantes à l'échelle des villes du 21^{ème} siècle. Le territoire bâti s'étant affranchi des limites communales, l'urbanisme doit donc être pensé à une plus grande échelle. De tels instruments sont particulièrement utiles dans les cantons comme Vaud, qui connaissent une grande autonomie communale.

L'agglomération Lausanne-Morges représente un enjeu vital pour ses habitants, pour le canton de Vaud et pour la Suisse. Son territoire abrite près de 50% de la population et près de 60% des emplois du Canton. Ce dernier fait preuve d'un dynamisme remarquable, qui contribue à assurer à la région lémanique une place de choix dans le concert des régions d'Europe. A l'avenir, l'agglomération Lausanne-Morges entend concentrer la majorité des nouveaux habitants et emplois du canton. Il est donc apparu nécessaire de coordonner le développement de l'agglomération à travers la réalisation d'un document fédérateur de planification.

Le PALM regroupe 70 communes réparties au sein de cinq Schémas Directeurs : le Schéma Directeur de la Région morgienne (SDRM), le Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois (SDOL), le Schéma Directeur du Centre (SDCL), le Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL) et le Schéma Directeur de l'Est Lausannois (SDEL) dont la Ville de Pully fait partie tout comme les communes de Paudex, Lutry et Belmont.

La Ville de Lausanne est le cœur de l'agglomération Lausanne-Morges, qui compte aussi trois villes-centres secondaires : Morges, Renens à l'Ouest et Pully à l'Est. A ce titre, notre ville est un élément important de l'ensemble, d'autant plus qu'elle se situe dans la continuité du tissu bâti du centre d'agglomération principal.



Périmètre du PALM et Schéma Directeurs.

Les principes d'aménagement du PALM

Le concept général qui sous-tend l'ensemble du projet d'agglomération est la coordination entre le développement des transports, de l'urbanisation et des espaces verts. En outre, le PALM repose sur un certain nombre de principes d'aménagement fondateurs devant permettre un développement cohérent des différents espaces qui le compose :

- Concentrer l'urbanisation et le développement de l'agglomération dans les secteurs déjà urbanisés tout en maintenant une bonne qualité de vie. Une forte densité (supérieure à 200 habitants emplois par hectare) est dès lors exigée dans les secteurs identifiés comme stratégiques.

- Accueillir 70'000 habitants et emplois dans l'agglomération en évitant l'étalement urbain de manière à limiter l'utilisation du sol et les impacts environnementaux liés à l'usage de la voiture.
- Favoriser le rôle moteur des quatre principaux centres-villes de l'agglomération (Lausanne, Morges, Renens et Pully).
- Assurer une offre de transport qui soit équitable sur l'ensemble du territoire, qui améliore la qualité environnementale et qui permette de maîtriser les finances publiques. Cet objectif passe notamment par une amélioration de l'offre en transports publics dans les secteurs qui présentent la plus forte concentration d'habitants et d'emplois.
- Favoriser la circulation sur les grands axes en adaptant les vitesses de transit et recomposer de manière cohérente le réseau routier actuel au profit des piétons et cyclistes.
- Optimiser la qualité de vie des citoyens par l'aménagement d'espaces naturels cohérent et d'espaces publics conviviaux à l'échelon de l'agglomération. De plus, promouvoir les constructions de qualité architecturale et environnementale.

Phase actuelle

Les travaux des avant-projets se poursuivent en vue des enquêtes publiques et techniques et de l'obtention des crédits auprès des différents partenaires que sont la Confédération, le canton de Vaud, les communes et les tiers.

Le SDEL

Dans ce contexte, la Ville de Pully est appelée à se développer selon deux axes : d'une part, elle doit participer à l'amélioration générale de la mobilité à l'échelle de l'agglomération et d'autre part, elle doit se densifier et se renforcer en tant que centre urbain principal. Le but est d'accueillir d'avantage d'habitants et d'emplois, au moyen d'une restructuration urbaine dense et de qualité, avec comme finalité de concentrer le développement économique dans les lieux centraux, bien équipés et bien desservis par les transports publics. Une autre finalité est le corollaire indispensable de cette nouvelle politique : augmenter la qualité de vie dans le centre-ville.

Quelques exemples de projets liés au PALM



L'aménagement d'une ligne de tram entre Renens et le Centre de Lausanne (Prélaz-les-roses)



Le projet de halte RER à Malley



Le réaménagement et la densification du secteur de la gare à Morges



La construction d'une passerelle au-dessus de la gare CFF de Renens

La Municipalité - Pully, le 26 avril 2010

Renseignements complémentaires:

Ville de Pully - Direction de l'urbanisme et de l'environnement, Gil Reichen, Conseiller municipal - 021 721 37 20 - Philippe Daucourt, chef de service - 021 721 37 22